

COLLEGE DE BLAINVILLE EN RESISTANCE

Les grandes ambitions et les injonctions du Ministère se heurtent aux réalités du terrain (manque de moyens, souffrance des personnel-le-s et des élèves). Par exemple, il déclare la lecture grande cause nationale mais entasse dans les classes 30 voire 31 élèves. Les collègues craquent. Ils et elles savent qu'ils n'arriveront pas à enseigner correctement et à accueillir les élèves dans des conditions décentes. Nous avons alerté le DASEN et lui avons expliqué notre mal-être. Nous avons parlé d'humain-e-s et d'enfants et sa représentante nous a répondu moyens et chiffres. Quel mépris ! Et Mme Pierre de conclure son audience par « *un fonctionnaire d'État fait avec les moyens qu'on lui octroie* ». Sommes-nous donc de mauvais fonctionnaires quand nous mettons en avant le bien-être de enfants et des adultes ? Devons-nous nous satisfaire de conditions indignes pour tou-te-s et d'injustices flagrantes ? Un-e fonctionnaire d'État œuvre pour le bien commun et est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Alors oui, nous sommes cette année de bien mauvais-e-s fonctionnaires.

Et nous n'en sommes pas resté-e-s là. Nous avons contacté un journaliste pour décrire notre situation. Son article a fait boule de neige et a alerté les collègues des établissements voisins qui souffrent aussi de manque de moyens. La situation se dégrade également à St Nicolas-de-Port, Dombasle et Jarville-la-Malgrange. Les effectifs sont grandissants et les budgets se resserrent. Les AESH et les surveillant-e-s sont en nombre insuffisant. Collectivement nous allons agir et nous battre.

Nous avons affiché des banderoles devant le collège pour dénoncer nos conditions de travail. Quelques heures plus tard, la DSDEN les faisait retirer. Pas de vague ? Ils auront une déferlante.

LE RECTEUR MEPRISE LES AESH : ON NE LACHERA RIEN !

Le 19 octobre dernier, plusieurs milliers d'AESH étaient mobilisé-e-s et en grève partout en France pour dénoncer les mauvaises conditions de travail, la logique de mutualisation généralisée par les PIAL et, plus globalement, le mépris du ministère et le maintien dans la précarité.

À Nancy, plus d'une cinquantaine de personnes, AESH et enseignant-e-s, se sont rassemblées devant le rectorat. **Alors que la demande d'audience avait été déposée plus d'une semaine auparavant par l'intersyndicale, le recteur nous a informé la veille au soir qu'il ne souhaitait pas nous recevoir. C'est une nouvelle marque de mépris pour les AESH en lutte !** Les collègues présent-e-s ont décidé d'afficher sur la porte du rectorat leurs réactions face à ce manque de respect (voir photo page 1).

Nous ne lâcherons rien face à cette politique qui ne fait que détériorer toujours plus les conditions de travail des AESH et les conditions d'accompagnement des élèves en situation de handicap. **Pour gagner il faut instaurer un rapport de force puissant.** SUD éducation Lorraine appelle les AESH à constituer des collectifs locaux auto-organisés, pour s'opposer aux conséquences des PIAL et imposer des avancées locales aux académies.



Image : Lucile Nabonnand

COUR DES CONTES

Dans l'Éducation nationale, il y a moins d'absences que dans toutes les autres professions, alors pourquoi la cour des comptes a-t-elle cru bon de rédiger un rapport de 60 pages sur cette question ?

Parce que ces absences ne sont souvent pas remplacées. À titre d'exemple, en 2018 seules 21% des heures d'absence ont été remplacées dans le second degré,

notamment à cause du protocole de remplacement de courte durée qui interdit de recourir à des TZR pour des absences inférieures à 15 jours.

Par ailleurs, la cour des comptes constate que « *trop d'absences liées à l'organisation du service public lui-même amputent les emplois du temps des élèves* ». Il s'agit en l'occurrence d'absences dues aux formations continues,

aux jurys d'examen, aux réunions institutionnelles... toutes choses dont l'Éducation nationale elle-même est responsable et qu'elle pourrait anticiper. Mais voilà, on le sait toutes et tous, il n'y a pas assez de remplaçant-e-s. Et la cour des comptes le reconnaît puisqu'elle estime à propos de ces absences que « *plus du tiers a pour origine le fonctionnement même du système éducatif* ». Elle pointe même du doigt le « *ministère qui ne conduit pas une politique de prévention structurée* » puisqu'il ne met à disposition de ses agent-e-s qu'un-e médecin de prévention pour 16000 agent-e-s, alors que la "norme" est de 1 pour 2500.

Voilà des années que SUD éducation se bat pour le recrutement de personnel-le-s remplaçant-e-s, contre le protocole de remplacement de courte durée, pour une médecine de prévention digne de ce nom, pour que les registres de santé et sécurité au travail soient réellement pris en compte et utilisés... Victoire ?... Face au constat accablant de la cour des comptes, on pourrait s'attendre à tout le moins qu'elle suggère une augmentation du recrutement de personnel-le-s remplaçant-e-s... Raté !

Après avoir tancé l'institution et mis en avant les facteurs risque liés à notre profession en matière de santé (contagion via les élèves, troubles musculo-squelettiques, risques psychologiques), elle propose ni plus ni moins que de nous rajouter du boulot, de nous former pendant les vacances, de nous obliger à nous vacciner, et de nous rendre polyvalent-e-s, tout en renforçant les pouvoirs de coercition des chef-fe-s d'établissement !

La cour des comptes remet ici une couche de prof bashing et tente d'imposer, dans ce début de campagne présidentielle, la vieille rengaine capitaliste de réduction des coûts du service public d'éducation sur le dos des enseignant-e-s.

En résumé, plutôt que de s'en prendre à Blanquer, elle lui sert la soupe pour qu'il puisse continuer à nous serrer la vis.

PLE : DE RESISTANCES PASSIVES A DESOBEISSANCES ACTIVES, LES GRAINS DE SABLE DANS LA MECANIQUE DU MINISTERE

Dans la continuité des réformes du lycée, profitant de la crise sanitaire pour expérimenter le contrôle continu, le ministère a décidé de le renforcer à hauteur de 40% de la note finale du Bac. Alors que les épreuves nationales et anonymes gageaient d'une certaine équité entre les candidat-e-s, voilà qu'avec les Projets locaux d'évaluation (PLE), il prétend rétablir une égalité de traitement. Ce bricolage qui sert plutôt à exercer un contrôle hiérarchique sur l'évaluation, instaure toujours plus de concurrence entre les élèves et les établissements dans la logique du tri social de Parcoursup. Cette pseudo démarche concertée élaborée dans un calendrier précipité et cadrée par les prescriptions ministérielles via le guide de l'évaluation, bafoue la liberté pédagogique enseignante. Le PLE est en réalité un outil managérial et politique de caporalisation du métier.

Et pourtant, en dépit des pressions inadmissibles pratiquées dans les établissements par la hiérarchie et les IPR, le ministère a échoué à imposer partout ce moyen de contrôle du travail enseignant². Motions ou pétitions ont été déposées comme à Jean Zay (Jarny) ou à Chopin (Nancy) avec un soutien massif des enseignant-e-s. Le plus souvent, c'est la voie de la résistance passive qui a été

² <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso> 29/10/2021

choisie en vidant délibérément le texte de toute contrainte pour mieux dénoncer la mascarade. Toujours à Chopin, les collègues de français que la direction voulait contraindre à compléter le PLE alors que leur matière est non soumise au contrôle continu, ont manifesté leur mécontentement en rédigeant une demande de matériel en lieu et place de propositions sur l'évaluation.

Plus frontal, au lycée Ravel (75) les collègues ont boycotté en bloc le conseil pédagogique ne permettant pas à la direction de présenter quoi que ce soit en CA. C'est une victoire d'étape, certes, mais d'importance car elles et ils ont osé dire non et sont arrivé-e-s à se convaincre que **dans un rapport de force, c'est lorsqu'on commence à douter qu'on prend le plus le risque de perdre.**

AUTO-EVALUATION ET NEW PUBLIC MANAGEMENT

Après les projets d'établissements et les contrats d'objectifs, l'auto-évaluation des établissements est une étape de plus dans un mode de pilotage des établissements publics.

Elle trouve son origine dans le "new public management", un concept né dans les années 70 et mis en application notamment dans les pays anglo-saxons et qui s'est traduit en France à partir du début des années 2000 à travers la LOLF (Loi organique et loi de finance), puis la RGPP (révision générale des politiques publiques).

Le principe de base est de considérer que les administrations, services et entreprises publiques peuvent être gérées comme dans le privé, c'est-à-dire notamment par les indicateurs chiffrés (objectifs vs résultats), une évaluation de leur "productivité" et à terme leur faire faire plus (soit disant "mieux"), à moyens constants, voire avec moins de moyens.

Sauf que dans les services publics, on ne produit pas des objets à valeur marchande, on n'évalue pas la réussite des élèves ou les soins apportés aux malades comme le nombre de baignoles produites par une usine. Ça, les gouvernants le savent très bien (mais ne le disent pas). Mais ce qu'ils savent aussi (et ne disent pas non plus), c'est que par contre ce type de management, dans le privé, comme dans le public, permet efficacement de mettre la pression sur les personnels pour leur en faire faire toujours plus, tout en continuant les suppressions de postes et la réduction des dépenses, sans tenir compte des effets que ça a sur les personnels (notamment leurs conditions de travail et leur santé tant mentale que physique).

Plus précisément dans l'EN, les projets d'établissements, les contrats d'objectifs, et maintenant l'auto-évaluation des établissements a pour objectif de faire entrer la culture de l'évaluation dans les établissements, notamment l'idée que ce sont principalement les personnels et non les moyens qui sont responsables de la réussite des élèves.

Notons au passage que plus le ministère impose l'évaluation au bas de l'échelle, plus il en supprime pour lui-même. L'auto-évaluation des établissements est pilotée par le "conseil d'évaluation de l'école", une instance sous l'autorité du Ministère qui a remplacé en 2019 le CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) qui, lui, était indépendant du Ministère et avait comme mission principale d'évaluer les politiques éducatives (donc la politique du ministère elle-même, plutôt que la manière dont les personnels l'appliquent). En outre, en 2023 sera supprimée l'inspection générale, qui elle aussi avait entre autre pour objectif de produire des rapports sur l'efficacité des politiques éducatives (dont Blanquer n'a publié que 8% des rapports et mis les autres au placard³).

À cela s'ajoute l'image "participative" donnée à ce dispositif d'auto-évaluation. On dispose de plusieurs retours d'établissements de l'Académie qui l'ont déjà subi, où les collègues ont eu droit à un calendrier important de réunions, où on nous fait mouliner dans tous les sens, pour finalement aboutir à des objectifs qui ne diffèrent guère sur l'essentiel des consignes officielles. Cette dimension participative n'est que de façade. Il ne s'agit que d'impliquer les personnels dans leur auto-évaluation, pas de faire vivre la démocratie dans les établissements.

Est-on donc obligé de participer à tout ça ? Et bien non !

Aucun texte réglementaire ne permet d'imposer la participation des collègues à ce processus. Seules les réunions qui se font sur les journées de solidarité ainsi que sur les conseils d'enseignement peuvent être imposées aux collègues (les conseils pédagogiques se tenant sur la base du volontariat). Dans ces cadres contraints (journée de solidarité et conseils d'enseignement), on peut en faire le minimum ou s'interroger notamment sur les moyens qui sont ou seront mis en face des diagnostics et objectifs qui seront posés. En effet, les textes prévoient bien que le travail sur le projet d'établissement et le contrat

d'objectif font partie des sujets qui peuvent être abordés en conseil d'enseignement ou journées de solidarité, mais il ne s'agit pas d'en faire une tonne de plus. En dehors des profs, pour les personnels dont le temps de travail est annualisé (AED, AESH, agents), la participation à la journée de solidarité doit être comptabilisée dans leur temps de travail annuel et non s'y ajouter.

S'agissant de l'évaluation externe qui interviendra ensuite, il ne saurait y avoir de convocation à des entretiens ou de visites de séances imposées : ce sera seulement sur la base du volontariat.

DECONSTRUIRE UNE IDEE FAUSSE D'EXTREME DROITE

« Les nations ont besoin de dirigeants forts comme l'est Vladimir Poutine en Russie. »⁴

« Je ne cache pas que dans une certaine mesure j'admire Vladimir Poutine. Il commet des erreurs, mais qui n'en commet pas ? La situation en Russie n'est pas facile et on ne peut pas régler rapidement les problèmes issus de la chute de l'URSS. »⁵ Marine Le Pen voit en l'actuel homme fort de la Russie l'exemple de la figure du chef prêt à interdire toutes formes de manifestations, à enfermer voire à faire assassiner ses opposant-e-s direct-e-s, et à stigmatiser une partie de sa population au nom de l'unité nationale. Sa réflexion est la même quand elle soutient le dictateur syrien Bachar Al-Assad qui, pour préserver son pouvoir et lutter contre ses opposant-e-s, n'hésite pas à massacrer plus de 270 000 personnes en Syrie. Jean-Marie Le Pen, avait soutenu Saddam Hussein pour le même motif. La logique est la même quand Zemmour révèle son admiration pour Pétain. Mieux vaut à leurs yeux un État (bourgeois) autoritaire voire dictatorial qui écrase son opposition qu'un État de droit (capitaliste, certes).

Le journaliste Alain Frachon a présenté⁶, les traits de ce qu'on nomme désormais la « *démocratie illibérale* ». Cette nouvelle forme de régime a l'apparence de la démocratie car ses acteurs sont arrivés au pouvoir par la voie électorale. Mais sitôt arrivés au pouvoir, ils bafouent les médias populaires, syndicaux et de gauche, limitent les pouvoirs des minorités, s'en prennent aux étranger-e-s, aux militant-e-s politiques et syndical-es-aux d'opposition, font profiter leurs ami-e-s du pouvoir et truquent les mécanismes institutionnels pour être réélu-e-s sans cesse dans un régime qui n'a donc plus rien de démocratique. Les exemples sont nombreux : Poutine en Russie, mais également Erdogan en Turquie, Orban en Hongrie, ou Kaczynski en Pologne... Moins sanglantes mais plus insidieuses que celles de Mussolini et d'Hitler car elles ont l'apparence des démocraties, les dictatures larvées d'aujourd'hui sont une régression terrible. En supprimant les débats nécessaires, ces régimes autoritaires remettent les solutions à plus tard. Car ils ne s'attaquent à aucun moment au capitalisme et à la logique de profit.

Si le moment de l'arrivée de ce type de dirigeants au pouvoir génère une certaine ivresse chez leurs électeurs et électrices, le réveil s'avérera extrêmement douloureux. Pendant ce temps, combien de camarades incarcéré-e-s, torturé-e-s, disparu-e-s ?

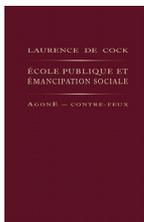


3 <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2021/09/27092021Article637683226614174926.aspx>

4 Adapté d'après *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite*, Vincent Edin, édition revue et augmentée 2017.

5 Déclaration faite au journal russe Kommersant en 2011.

6 <http://www.franceinter.fr/player/reecouter?play=1225283>



ÉCOLE PUBLIQUE ET ÉMANCIPATION SOCIALE

École Publique et Émancipation Sociale, aux Éditions Agone, 2021, 200 pages, 16 €.

Laurence De Cock est prof, historienne, membre du comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire.

L'offensive néolibérale s'est accentuée avec Macron, et la vague néo-conservatrice a touché l'école de plein fouet. Avec son essai, notre camarade veut nous aider à reprendre l'offensive sur le terrain de l'école, de la pédagogie, dans une perspective d'émancipation sociale.

Son livre est d'autant plus utile que les mots de l'émancipation ont été eux-mêmes pervertis. Les néolibéraux tentent, et réussissent dans une large mesure, à faire de l'émancipation « une libre entreprise de soi ». « L'ascenseur social » s'est imposé comme thème central dans le débat des idées, alors qu'il n'a jamais fonctionné pour la masse des élèves. Laurence De Cock se place dans une toute autre perspective : « rien n'interdit de proposer une vision différente de la démocratisation ». **Tout au long du livre s'impose le lien fort entre émancipation et la mise en cause du statu-quo dans la société et l'autrice pose la question : « pourquoi ne pas viser plus radicalement une abolition des classes sociales ? »**

En historienne qui se respecte, elle nous propose un chapitre éclairant « où l'on remonte le temps en quête des origines de l'Éducation nationale et des contradictions de l'école publique ». « L'histoire de l'école a aussi son roman national » avec Jules Ferry comme figure la plus commune. Ce travail de déconstruction, de démystification est bien utile venant avant trois chapitres où sont examinés les enjeux pédagogiques, sociologiques et institutionnels de la si urgente transformation de l'école publique.

EN VRAC

✕ Le point de vue de SUD éducation sur la crise sanitaire ? Nos communiqués ici : <https://www.sudeducation.org/>

✕ Nous nous étonnons qu'une maison d'édition pour le moins réactionnaire (le Polémarque, 29 rue des jardiniers à Nancy), qui collabore notamment à la revue d'extrême droite "éléments" et avec la librairie nancéienne fascisante des 2 cités (qui affiche son soutien à génération identitaire et à Zemmour), ait pour adresse de siège social la même adresse que le Lycée Loritz à Nancy.

✕ À l'heure où le Recteur diffuse des invitations aux élèves et à leurs parents pour trouver des volontaires pour participer au SNU⁷, SUD éducation rediffuse son tract :

<https://manif-est.info/NON-A-LA-MILITARISATION-DE-LA-JEUNESSE-NON-AUX-JEUNESSES-MACRONIENNES-NON-AU-1831.html>

<https://solidaires.org/Le-Service-national-universel-c-est-toujours-non>

✕ À propos du militarisme à l'école, soixante-six lycéen-nes ont effectué durant les vacances de la Toussaint un stage au camp militaire de Beynes, dans les Yvelines, camp où s'entraîne notamment le GIGN. Le détail ici :

<https://www.sudeducation.org/.../dispositif-des-cadets.../>

AGENDA

✓ Les Assemblées Générales et le Congrès de SUD Éducation Lorraine sont les instances décisionnaires du syndicat. Chaque militant-e y a sa place. Les dates 2021/2022 :

Assemblées Générales : Mardi 18/01 – Jeudi 24/02 – Lundi 21/03 – Jeudi 07/04 – Vendredi 20/05 – Mercredi 22/06 : de 9h à 17h, sur temps de travail avec ASA et convocation.

Congrès annuel : Lundi 02/05 et Mardi 03/05/2022 : de 9h à 17h, sur temps de travail avec ASA et convocation.

✓ Des Formations syndicales sont proposées régulièrement par SUD Éducation Lorraine et Solidaires. Chacun.e a droit à 12 jours par an sur temps de travail ! (Demande à faire 1 mois avant.) En 2020/2021 :

- **Jeudi 3 et vendredi 4 février** : *Militer à Sud éducation*, à Paris.
- **Lundi 28 février et mardi 1^{er} mars** : *Pratiques militantes de terrain*, à Nancy.
- **Les stages** *Quels outils syndicaux dans la lutte contre l'extrême droite et Pédagogies Alternatives*, seront reconduits bientôt dans l'académie, consulter notre site pour plus d'info :

<http://sudedulor.lautre.net/spip/>

Modalités pratiques pour faire sa demande, sur notre site :

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?rubrique77>

éducation SUD Lorraine

J'ADHERE !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel :

Adresse mail :

Adresse professionnelle :

Catégorie :

Fonction exacte :

Classe Normale

Hors Classe

COTISATION - Barème indicatif selon les moyens de chacun-e, du quotient familial... la question financière ne doit pas être un obstacle :

Salaires net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôts de 66%
- de 600 €	6 €	2 €
+ de 600	15 €	5 €
+ de 750	27 €	9 €
+ de 900	45 €	15 €
+ de 1000	54 €	18 €
+ de 1100	64 €	21,33 €
+ de 1200	75 €	25 €
+ de 1300	88 €	29,33 €
+ de 1400	102 €	34 €
+ de 1500	117 €	39 €
+ de 1600	135 €	45 €
+ de 1700	153 €	51 €
+ de 1800	174 €	58 €
+ de 1900	192 €	64 €
+ de 2000	210 €	70 €
+ de 2100	230 €	76,66 €
+ de 2200	251 €	83,66 €
+ de 2300	272 €	90,66 €
+ de 2400	293 €	97,66 €
+ de 2500	315 €	105 €
+ de 2600	340 €	113,33 €
+ de 2700	364 €	121,33 €
+ de 2800	390 €	130 €
+ de 2900	416 €	138,66 €
+ de 3000	443 €	147,66 €
+ de 3100	472 €	157,33 €
+ de 3200	500 €	166,66 €
+ de 3300	17,30 % du salaire mensuel avant impôt	

Paiement par chèque à l'ordre de SUD Éducation Lorraine et adressé à :

SUD Éducation – 4 rue de Phalsbourg – 54000 Nancy

Si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyez tous vos chèques dès maintenant, tous datés à la date d'adhésion (en indiquant la date d'encaissement souhaitée au dos de chaque chèque).

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique, merci de le signaler (n'oubliez pas d'indiquer le montant de votre cotisation !), et de joindre un RIB. Et de cocher :

- Je souhaite régler par prélèvement automatique :
- juste pour cette année en une fois
 - juste pour cette année en fois
 - avec reconduction automatique annuelle

Date :

Signature :